

IK, y a plus qu'a

A force de persévérance, la CFTC a obtenu que la Direction Générale (DG) maintienne les indemnités kilométriques (IK) pour les salariés arrivés à l'ONF avant la mise en application de la Convention Collective Nationale (CCN) :

« L'Indemnité de transposition des IK domicile-travail en DT COAL et Seine-Nord, qui est supprimée par la présente CCN, donnera lieu au versement mensuel d'une indemnité de déplacement calculée comme suit : Nombre de kilomètres payés par la DT à chaque salarié bénéficiaire au 31/12/2018 en fonction de la localisation de leur logement * taux de IK en vigueur (0.33 Seine-Nord ou 0.36 COAL) * le nombre de jours moyen travaillés dans le mois (18 pour COAL et 17 pour Seine-NORD). Cette indemnité est irréversible dans son principe mais en seront déduites, chaque mois, les absences empêchant le déplacement quand elles ne sont pas assimilées à du temps de travail effectif au sens de l'article 22 relatif à la prime de résultat. »

Evidemment, cet accord ne s'appliquera qu'en cas de signature par les organisations syndicales de la CCN, mais dans le cas contraire, nous nous battons pour qu'une décision unilatérale de l'employeur aille dans ce sens.

Jusqu'à présent, la DG a été à l'écoute en retenant une partie de nos propositions et nous continuons à travailler pour que cela continue dans l'intérêt des salariés.

Evolution Positive (Tam-Cadre)

Une de nos propositions sur la CCN était que comme pour les ouvriers, les TAM et les cadres ne passent pas plus de deux ans en niveau 1. Après argumentation et propositions, la Direction Générale fait un pas vers nous puisqu'elle propose les dispositions suivantes :

« Un salarié du groupe E ne restera pas plus de Trois ans dans le niveau 1, sauf opposition motivée de son supérieur hiérarchique... »

« Un salarié du groupe F et F' ne restera pas plus de cinq ans dans le niveau 1, sauf opposition motivée de son supérieur hiérarchique... »

Pour plus d'information sur l'avancée des négociations : www.cftconf.fr

Journées d' « un temps pourri » (DT Seine-Nord)

Cet hiver, les conditions climatiques ont obligé certains d'entre nous à utiliser plus de RTT intempéries que les trois jours normalement prévus. Pour régulariser leur situation, les personnels concernés ont, pour certains, posé des congés (RTTS, CA, RCE...) ou ont été obligés de faire des heures pour récupérer les jours non travaillés comme cela a été demandé par la Direction.

Conscient que cette situation n'était pas acceptable, qu'aucun chantier de repli n'a été organisé comme le prévoit la Convention Collective, notre équipe a interpellé le Directeur d'Agence Travaux avec qui un accord « gagnant-gagnant » fut vite trouvé : la moitié des journées au-delà des trois jours RTTE intempéries est pris en charge par l'employeur en « absence autorisée rémunérée ».

Suivi de l'accord Cessation Anticipée Activité

Lors de la commission du 24 janvier 2018 nous avons relevé un souci concernant la revalorisation de l'allocation brute de cessation anticipée d'activité (CAA).

Effectivement, durant la période suivant la signature de l'accord en avril 2016 pour mise en place du dispositif le 1^{er} janvier 2017, l'appel au marché public pour un organisme de gestion c'est révélé infructueux.

Dans l'urgence et afin de tenir sa promesse de mise en place à la date prévue, la Direction de l'Office a décidé de gérer elle-même le dispositif.

De ce fait, l'article concernant la revalorisation de la rente devient caduc.

En effet, dans l'article il était prévu une revalorisation annuelle en fonction de la différence entre le taux net de participation aux résultats du Fonds Général de Rentes et le taux technique propre au contrat d'assurance souscrit en couverture du dispositif.

Les personnes bénéficiaires de la CAA, et pouvant rester jusqu'à 7 ans dans le dispositif, ont désormais besoin que l'on trouve une solution afin d'indexer un taux à la rente ainsi qu'une rétroactivité raisonnable.

Tout cela sera débattu lors de prochaines réunions.

Balsan, un problème de taille

Deux semaines. C'est le délai sur lequel Balsan s'est engagé en 2017 pour nous livrer nos colis de vêtements de « confort »... Et on y était presque, à 14 semaines près ! (et encore). Pour leur défense, Balsan nous explique un changement de logiciel au 1^{er} janvier... Pour des commandes passées à partir de fin Août 2017 c'est un peu cousu de fil blanc.

Retards de livraison, mêmes commandes livrées deux fois, problèmes de taille de vêtement, etc... Chez Balsan comme ailleurs le moral est dans les chaussettes.

Racheté en 2012 par un « grand » groupe qui possède huit autres marques, Balsan est fournisseur de la police, de l'armée, des pompiers mais aussi Mc Do, Casto... Le client ONF dans tout ça n'a jamais été très regardant concernant le dépassement des délais de livraison... C'est là que le bas blesse.

Mais cette année, l'ONF a mit le doigt sur le bouton « pression » exigeant un solde des commandes passées en 2017 pour la semaine neuf, menaçant de dénoncer le marché en cours et d'appliquer les pénalités de retard prévues au contrat...

Résultat, la semaine neuf a été allègrement dépassée et pour les colis, on fait ceinture! Balsan ne fournit ni explications, ni excuses. Même une lettre adressée au PDG du groupe et signée du DT est restée sans réponse.

Finalement, pour ne pas finir « à poil », la commande 2018 sera quand même passée avec Balsan et les pénalités seront appliquées avec... un peu de retard!

www.cftconf.fr

Le site internet ONF CFTC fête ses 11 mois d'existence et remporte un franc succès !

Effectivement, le nombre de vos visites journalières ne cessent d'augmenter et la barre des 13 mille visiteurs vient d'être franchit !

N'hésitez pas à vous connecter régulièrement pour accéder aux offres d'emploi, suivre les avancées des négociations... Si vous le souhaitez, vous pouvez nous faire part de vos remarques afin d'améliorer ce site et y apporter également des renseignements que vous jugez nécessaires.

Pour cela vous pouvez nous contacter en nous envoyant un mail à : onf@cftcagri.fr



Un OF, une actu, vue par...

Arrivé début de l'année 2016 à l'ONF, j'ai vite apprécié l'état d'esprit des élus de la CFTC qui sont venus nous rencontrer : l'importance du dialogue social, de l'information auprès des salariés, protéger et améliorer les conditions de travail...

Partageant les mêmes valeurs, je souhaitais renforcer leur équipe et avoir moi aussi un rôle à jouer.

La CFTC m'a donc donné ma chance en me nommant en 2018 conseiller au Prud'homme. J'approfondirai grâce à cela mes compétences en droit qui me permettront d'être plus compétent pour aider mes collègues si je suis élu à l'ONF en 2019.

Kévin DUFAILLY
35 ans, UP de
Nord-Pas de Calais